

Rapport annuel



1893

2023



ans

Rapport *annuel*

2023

Message du Secrétaire général

L'année 2023 a été jalonnée d'événements notables pour la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH). Avant tout, elle aura été marquée par la célébration du 130^e anniversaire de la HCCH. Le mardi 12 septembre 1893, Tobias Asser a inauguré la toute première « Conférence de La Haye ». Exactement 130 ans plus tard, soit le mardi 12 septembre 2023, j'ai eu l'immense privilège de commémorer, au nom de



l'Organisation, ce moment historique lors d'un discours prononcé à Hong Kong dans le cadre de la Semaine Asie-Pacifique 2023 de la HCCH. Ce discours a été l'occasion de revenir sur l'extraordinaire parcours de la HCCH et, comme je l'ai déclaré ce soir-là, nous pouvons en tirer une grande fierté.

Quelques mois auparavant, dans le courant du mois de mai 2023, la HCCH a atteint un autre jalon historique : la

1000^e formalité conventionnelle liée à une Convention ou à un Protocole de la HCCH (à savoir la ratification, l'adhésion, l'approbation ou tout autre acte par lequel l'un des instruments de la HCCH est sur le point de prendre effet pour un Membre ou une Partie contractante). Cette étape mémorable correspond à l'adhésion du Canada à la Convention Apostille de 1961, qui est intervenue le 12 mai 2023. Ce chiffre témoigne de manière remarquable du rôle concret et de l'efficacité du multilatéralisme de la HCCH. Et le compte ne cesse de grimper !

Un autre cap a été franchi le premier septembre 2023, date de l'entrée en vigueur de la Convention Jugements de 2019, faisant suite à l'adhésion de l'Union européenne (UE) et à la ratification de l'Ukraine en 2022. Un peu plus de quatre ans ont suffi pour que cette Convention entre en vigueur (un délai nettement

« L'année 2023 [...] aura été marquée par la célébration du 130^e anniversaire de la HCCH. »

2023



plus court que la moyenne), preuve de son intérêt. Par ailleurs, le même jour, l'Uruguay a déposé son instrument de ratification de la Convention, lui permettant de devenir une nouvelle Partie contractante à la Convention.

**« Un autre cap a été franchi
le premier septembre 2023, date de
l'entrée en vigueur de la Convention
Jugements de 2019 [...] »**

par exemple, par la parution de six nouvelles publications et la fourniture d'une assistance post-conventionnelle sur mesure à huit États. Je vous invite à découvrir plus en détail ces publications et événements dans le présent Rapport annuel.

En mars 2023, le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) de la HCCH a pu se réunir à nouveau en personne, marquant ainsi la fin de deux années de réunions exclusivement tenues en ligne en raison de la pandémie de COVID-19. Cette réunion a été particulièrement mémorable, dans la mesure où le CAGP a pris la décision historique d'adopter l'espagnol comme troisième langue officielle de l'Organisation. À partir du premier juillet 2024, l'espagnol rejoindra l'anglais et le français comme langue officielle de la HCCH. De mon point de vue, cette décision représente une étape supplémentaire très constructive vers l'universalité et l'inclusivité au sein de la HCCH.

En ma qualité de Secrétaire général de la HCCH, je suis extrêmement reconnaissant aux Membres de la HCCH de la confiance qu'ils n'ont cessé de me témoigner en me recommandant pour un troisième mandat lors de la réunion du CAGP de 2023. Je m'engage à honorer ce privilège par un dévouement et un engagement constants.

Parmi les nombreuses réunions qui se sont déroulées au cours de l'année 2023, permettez-moi de souligner en particulier la tenue de la Huitième réunion de la

L'année 2023 ne se résume pas seulement en des caps à franchir. Le travail du Bureau Permanent (BP) s'est poursuivi à plein régime cette année, notamment au travers de l'organisation de nombreuses réunions, mais aussi,

**« Cette réunion a été
particulièrement mémorable, dans
la mesure où le CAGP a pris la
décision historique d'adopter
l'espagnol comme troisième langue
officielle de l'Organisation. »**

Commission spéciale (CS) sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996, qui s'est tenue en format hybride au mois d'octobre et a rassemblé plus de 470 délégués du monde entier. La CS a examiné divers aspects du fonctionnement pratique des Conventions de 1980 et de 1996. Je suis heureux d'annoncer que la CS a conclu, dans l'ensemble, que les deux Conventions fonctionnaient de manière efficace.

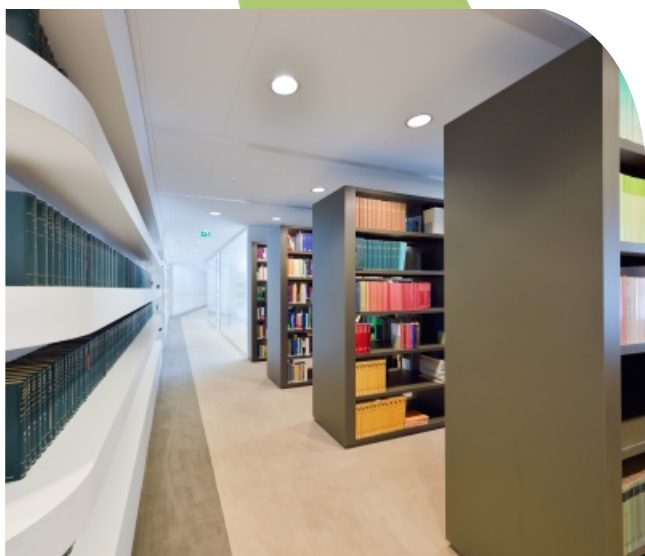
Ainsi, le bilan de l'année écoulée n'a pas simplement été remarquable, puisqu'il s'agit pour la HCCH d'une nouvelle année encore bien remplie et fructueuse. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous mes collègues du BP, ainsi que les nombreux délégués et autres experts de nos Membres et Parties contractantes. Sans nos efforts conjoints, la HCCH n'aurait jamais pu atteindre les jalons posés en 2023. Puisse la HCCH continuer à prospérer – pour les 130 prochaines années et plus encore !

« [...] la HCCH a franchi un autre jalon historique : la 1000^e formalité conventionnelle liée à une Convention ou un Protocole de la HCCH [...] »



Dr. Christophe Bernasconi
Secrétaire général

Table des matières



06	Temps forts
08	Faits & Chiffres
10	Nouveaux Membres & Formalités conventionnelles
12	Droit international de la famille & de la protection des enfants
20	Contentieux transnational & Apostille
30	Droit commercial, numérique & financier international
34	Gouvernance & Coopération
42	Le personnel
44	Les stagiaires
45	L'Organigramme

Temps forts

ANNÉE
2023

JANVIER

FÉVRIER



Groupe d'experts sur les transferts internationaux d'aliments



Groupe de travail sur les questions relatives à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational

AOÛT

JUILLET

Coup d'envoi du projet relatif aux monnaies numériques de banques centrales



Entrée en vigueur de la Convention Jugements de 2019



Semaine Asie-Pacifique 2023 de la HCCH

SEPTEMBRE

OCTOBRE



130^e anniversaire de la HCCH



Groupe de travail sur les questions relatives à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational



Projet conjoint HCCH-UNIDROIT sur la loi applicable à la détention et aux transferts transfrontières d'actifs numériques et de jetons



CODIFI Édition 2023 - Colloque sur les MNBC



Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996



Réseau international de juges de La Haye (25^e réunion anniversaire)



Le Groupe de travail relatif au Manuel pratique en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000 s'est réuni à intervalles réguliers entre avril 2021 et juin 2023 (en ligne)

MARS



Conseil sur les affaires générales et la politique



Décision d'adopter l'espagnol comme troisième langue officielle de la HCCH

AVRIL

1 000^e formalité conventionnelle de la HCCH



Conseil des Représentants diplomatiques



Événement en ligne portant sur le 30^e anniversaire de la Convention Adoption de 1993



JUIN

Coup d'envoi du projet conjoint HCCH-UNIDROIT sur la loi applicable à la détention et aux transferts transfrontières d'actifs numériques et de jetons



Groupe de travail sur les aspects financiers de l'adoption internationale



MAI

NOVEMBRE



Groupe de travail sur les questions de droit international privé relatives à la filiation en général, y compris la filiation résultant d'une convention de gestation pour autrui internationale

DÉCEMBRE

ANNÉE
2024

20

Signatures, Adhésions & Ratifications

4 Nouvelles signatures

(Convention Recouvrement des aliments de 2007, Protocole Obligations alimentaires de 2007, Convention Jugements de 2019)



10 Nouvelles adhésions

(Convention Apostille de 1961, Convention Notification de 1965, Convention Preuves de 1970, Convention Recouvrement des aliments de 2007)

4 Nouvelles ratifications

(Convention Protection des adultes de 2000, Convention Élection de for de 2005, Convention Recouvrement des aliments de 2007, Convention Jugements de 2019)

ainsi que l'extension de l'application des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Trust de 1985 à Curaçao

18+

Réunions



8+

Événements publics

- 1 Groupe d'experts
- 4 Groupes de travail
- 1 Commission spéciale
- 2 Organes directeurs
- 1 Réseau



31

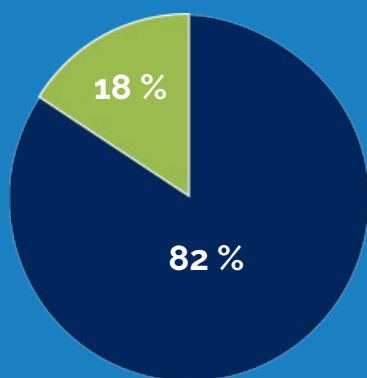
Membres du personnel
issus
de 20 États

6

Personnes
détachées issues
de 3 États

44

Stagiaires issus
de 14 États



■ Budget
■ Contributions
volontaires

4 998 744 €

Budget pour
l'Exercice financier 2023-2024

1 075 220 €

reçus en contributions monétaires
volontaires en 2023



8

États bénéficiaires
d'une assistance
post-conventionnelle
sur mesure



6

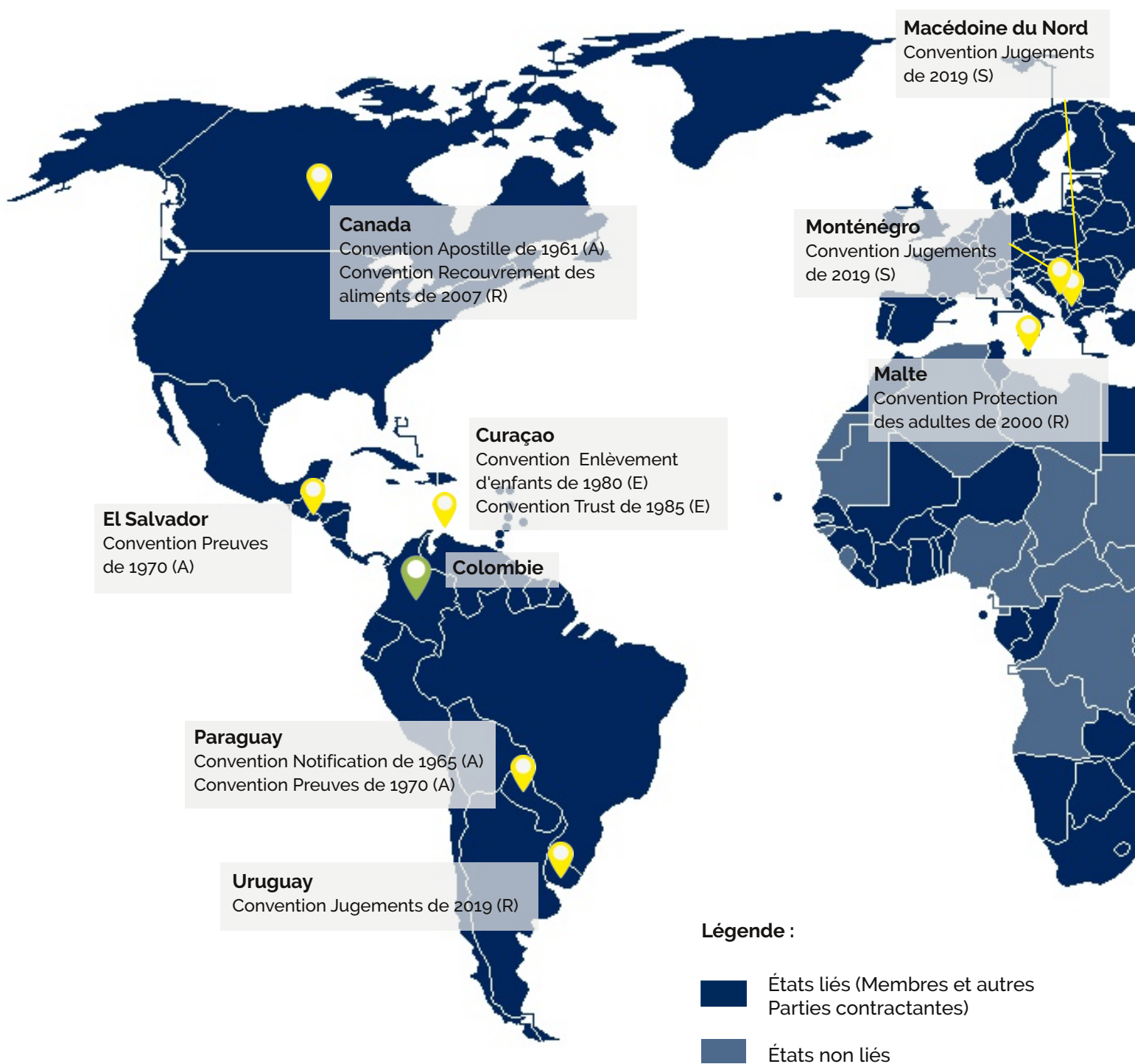
Nouvelles publications

(au 31 décembre 2023)

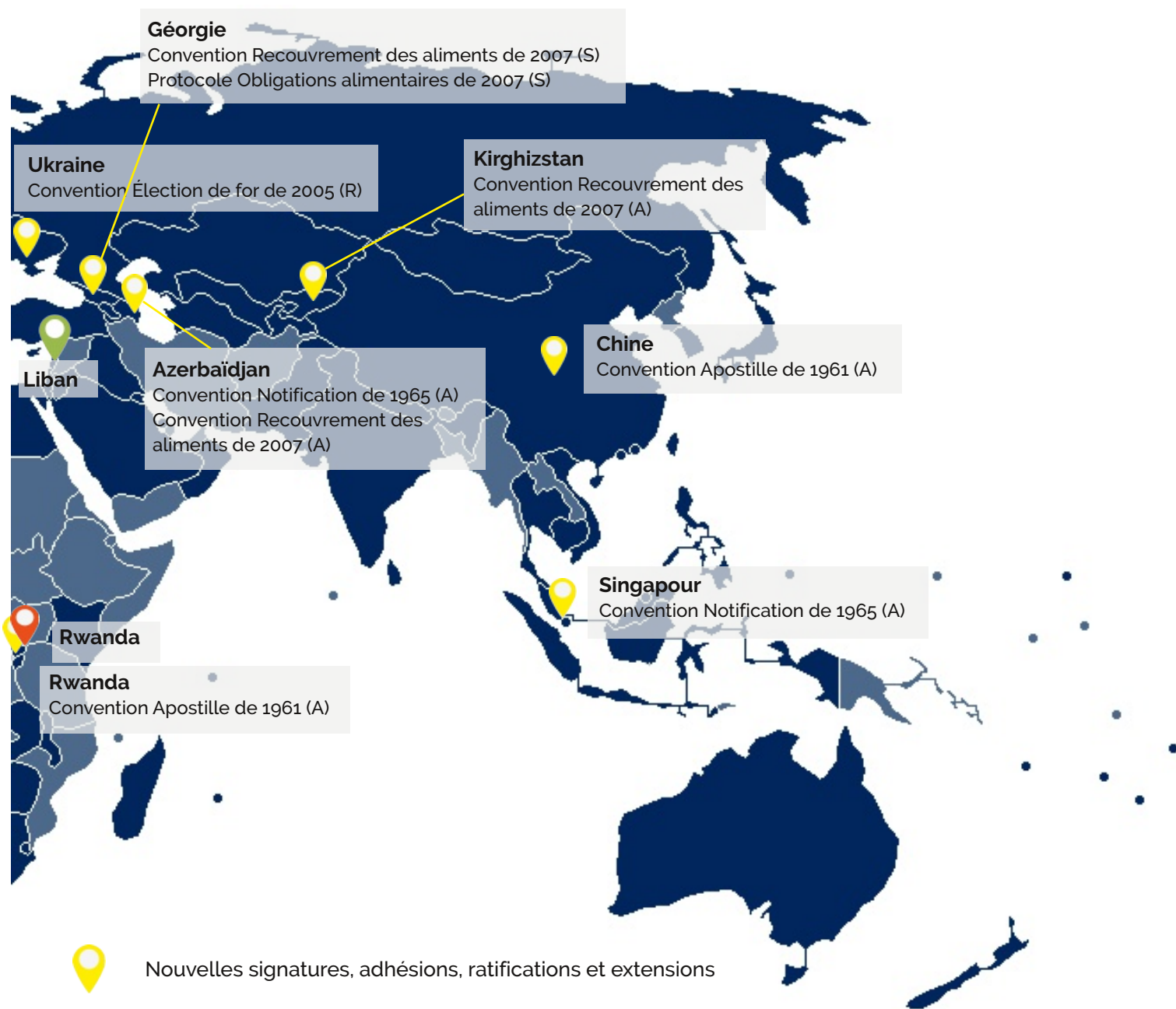
Nouveaux Membres & Formalités conventionnelles

La HCCH compte 91 Membres (90 États membres et l'UE) représentant l'ensemble des régions du monde.

Les Membres déterminent le Programme de travail de l'Organisation et jouent un rôle actif dans les travaux normatifs, non normatifs et de gouvernance.



Les Parties contractantes aux Conventions de la HCCH bénéficient d'un vaste réseau de coopération juridique et de normes internationales uniformes. Les Conventions sont ouvertes aux Membres de l'Organisation, mais aussi aux non-Membres dont beaucoup ont signé une ou plusieurs Conventions de la HCCH ou en sont devenus des Parties contractantes. Par conséquent, on compte au total plus de 150 États liés aux travaux de l'Organisation dans le monde entier.



Nouvelles signatures, adhésions, ratifications et extensions



États admis : la Colombie et le Liban ont été admis par un vote positif et sont invités à déposer leur acceptation du Statut pour devenir Membres



État candidat : Le Rwanda a déposé une demande en vue de devenir Membre. La période de vote de six mois portant sur l'admission du Rwanda en tant que Membre de la HCCH se clôturera le 6 avril 2024

Droit international de la famille & de la protection des enfants

Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996

CS sur les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996

La Huitième réunion de la CS sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 s'est tenue dans les locaux du Palais de la Paix à La Haye en octobre 2023. La réunion a abouti à l'adoption de plus de 100 Conclusions et Recommandations (C&R), fournissant des orientations aux Parties contractantes sur un large éventail de questions relatives à la mise en œuvre et au fonctionnement pratique de ces Conventions. Les sujets discutés comprenaient, en ce qui concerne la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 : les retards, les demandes de retour et l'exécution des décisions de retour, les droits de garde et de visite / d'entretenir un contact. En ce qui concerne la Convention Protection des enfants de 1996, les discussions ont porté sur les questions de compétence (par ex., le changement de résidence habituelle, le transfert de compétence, la coordination des questions de compétence, la définition de l'« urgence » en vertu de l'art. 11), la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des mesures de protection, la coopération, les mesures de protection et le placement ou le recueil de l'enfant dans une autre Partie contractante. Les communications judiciaires directes, la détermination de la responsabilité parentale et du droit de garde, la médiation et le déménagement familial international sont d'autres sujets qui ont été abordés dans le contexte des deux Conventions. La CS a évalué l'application de l'exception au retour de l'enfant prévue à l'article 13(1)(b), dans le contexte de la violence domestique, et a soutenu la proposition du Secrétaire général visant à organiser un forum sur cette question réunissant les organisations représentant les parents et les enfants et les personnes qui mettent en œuvre la Convention.



Huitième réunion de la CS sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996

La Convention Enlèvement d'enfants de 1980 tend à protéger les enfants des effets nuisibles du déplacement et du non-retour illicites au-delà des frontières internationales permettant leur retour rapide et garantissant la protection du droit de visite.



L'Honorable juge Victoria Bennett (Australie), co-Présidente de la CS sur les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996



Dr. Daniel Trecca (Uruguay), co-Président de la CS sur les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996

Base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT)

Le BP continue de soutenir le fonctionnement d'INCADAT, la seule base de données juridiques gratuite et de portée mondiale en matière de droit de l'enlèvement international d'enfants. Disponible en anglais, français et espagnol, INCADAT est un outil complet qui facilite la recherche d'affaires en fournissant des résumés d'affaires et des analyses juridiques dans le domaine de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. Certaines décisions sont fournies dans leur langue d'origine, témoignant de la portée étendue de la base de données qui couvre actuellement plus de 55 ressorts juridiques. En 2023, INCADAT a continué à croître tant en termes d'utilisateurs que de contenu, cette expansion étant soutenue par la collaboration continue du BP avec les correspondants INCADAT, les universités et les Autorités centrales du monde entier, qui contribuent ainsi à l'ajout de nouveaux contenus et à la traduction des contenus existants.

Réseau international de juges de La Haye (RIJH)

En 2023, le RIJH, spécialisé dans la protection transfrontière des enfants, a célébré ses 25 ans. Créé en 1998 et centré sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, son mandat a progressivement été étendu à d'autres questions en matière de droit de la famille, notamment dans le cadre de la Convention Protection des enfants de 1996 et, depuis mars 2023, de la Convention Protection des adultes de 2000. Au moment de la rédaction du présent Rapport, le RIJH comptait 152 juges issus de 88 États de toutes les régions du monde. Après deux réunions tenues en ligne en 2022, le RIJH s'est réuni en personne pour la première fois en cinq ans en octobre 2023, à l'occasion de la Huitième réunion de la CS sur les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996. Cette réunion a été l'occasion pour les juges participants de discuter du rôle des juges du Réseau, de l'expansion du Réseau, du recours à INCADAT, de la Lettre des juges, ainsi que des réunions et projets à venir.



25^e anniversaire du RIJH

La Convention Protection des enfants de 1996 fournit un cadre complet pour protéger les enfants dans les situations transfrontières, avec des règles de droit international privé (DIP) uniformes qui empêchent les décisions contradictoires concernant les mesures civiles de protection des enfants et de leurs biens.

Convention Adoption de 1993

30^e anniversaire de la Convention Adoption de 1993

À l'occasion du 30^e anniversaire de la Convention Adoption de 1993, le BP a organisé un événement en ligne regroupant des experts de l'adoption du monde entier, ainsi que des personnes ayant une expérience vécue de l'adoption internationale. Cet événement a permis de rappeler les circonstances historiques qui ont motivé l'adoption de la Convention en 1993 et d'examiner sa mise en œuvre au cours des 30 années qui ont suivi, en mettant l'accent sur les bonnes pratiques et les défis qui restent à relever.

La Convention Adoption de 1993 prévoit des garanties pour que les adoptions internationales aient lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant et dans le respect de ses droits fondamentaux.



Mme Eliana Santos (Portugal), Présidente du GT sur les aspects financiers de l'adoption internationale

Nouveau Groupe de travail (GT) sur les aspects financiers de l'adoption internationale

En mars 2023, le CAGP a mandaté la création d'un GT sur les aspects financiers de l'adoption internationale, considérant combien il est nécessaire de prévenir les pratiques illicites dans ce domaine. Le mandat du GT consiste à faire le point sur les pratiques actuelles, à identifier d'éventuelles approches coordonnées, ciblées et pratiques et à les classer par ordre de priorité, étant entendu que l'objectif vise à élever les normes en se fondant sur les Guides de bonnes pratiques de la HCCH et la *Note sur les aspects financiers de l'adoption internationale* comme point de départ. Le GT s'est réuni pour la première fois en juin 2023 et se réunira à nouveau en janvier 2024, avant de rendre compte de ses progrès au CAGP en mars 2024.



Première réunion du GT sur les aspects financiers de l'adoption internationale



Signature du protocole d'accord avec le Gouvernement des Pays-Bas

Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (ICATAP)

Tout comme les années précédentes, le BP a continué à recevoir de la part des Parties contractantes des demandes d'assistance post-conventionnelle adaptée, grâce au soutien généreux du Gouvernement de la Norvège. En particulier, le BP, avec l'aide de consultants, a apporté une assistance technique supplémentaire au Paraguay, qui s'est traduite par l'élaboration d'un guide sur la procédure administrative d'adoption, la formation du personnel de l'Autorité centrale et d'autres acteurs concernés, et des conseils sur les différentes étapes de la procédure d'adoption, ainsi que sur des cas spécifiques. Le BP a également prodigué une assistance technique à la Mongolie par l'organisation d'une formation sur le fonctionnement de la Convention Adoption de 1993 à l'intention de son Autorité centrale et d'autres acteurs concernés. À l'horizon 2024 et au-delà, le BP entend accroître sa capacité à fournir une assistance post-conventionnelle à certains États d'origine grâce au soutien généreux du Gouvernement des Pays-Bas, suite à la conclusion d'un protocole d'accord en août 2023.

Boîte à outils visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier

Le BP a publié la *Boîte à outils visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier* en juin 2023, suite à son approbation par le CAGP en mars 2023. Élaboré par le GT sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier, cet outil fournit des lignes directrices pratiques sur les actions à entreprendre pour identifier les pratiques illicites et les facteurs propices, afin de les prévenir et d'y remédier lorsqu'ils surviennent. La Boîte à outils vise à permettre aux Parties contractantes à la Convention Adoption de 1993, ainsi qu'à tous les acteurs et personnes impliqués dans l'adoption, de mettre en œuvre et d'appliquer comme il se doit la Convention.



Boîte à outils visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier



Hague Conference on Private International Law - Conférence de La Haye de droit international privé



Formulaires modèles recommandés à utiliser dans le cadre de la Convention Adoption de 1993



Autres outils au service de la mise en œuvre de la Convention

En mars 2023, le CAGP a approuvé les Formulaires modèles à utiliser dans le cadre de la Convention Adoption de 1993, désormais disponibles sur le site web de la HCCH. Le CAGP a également donné mandat pour l'élaboration d'un modèle de Fiche de synthèse par État sur les services post-adoption disponibles en matière de recherche des origines.

Convention Protection des adultes de 2000

Nouvelle Partie contractante

En mars 2023, la Grèce a ratifié la Convention Protection des adultes de 2000, qui est entrée en vigueur pour l'État en juillet 2023. Avec cette ratification, la Convention compte désormais 15 Parties contractantes.

La Convention Protection des adultes de 2000 s'applique à la protection des adultes en situation internationale qui, en raison d'une altération ou d'une insuffisance de leurs facultés personnelles, ne sont pas en état de pourvoir à leurs intérêts.

De nouveaux outils au service de la mise en œuvre de la Convention

Le GT chargé de l'élaboration d'un projet de *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Protection des adultes de 2000* s'est réuni à plusieurs reprises tout au long de 2023. Dès sa parution, le Manuel pratique fournira des orientations sur le champ d'application de la Convention ainsi que sur les facteurs à prendre en compte lors de sa mise en œuvre, notamment les règles de compétence, la loi applicable aux mesures de protection et les pouvoirs de représentation, la reconnaissance et l'exécution, ainsi que la coopération judiciaire et administrative. Parallèlement au Manuel pratique, le GT a poursuivi ses travaux tendant à finaliser le projet de *Liste récapitulative de mise en œuvre de la Convention Protection des adultes de 2000*, un outil mettant en évidence les questions de mise en œuvre qui pourraient devoir être examinées par les Parties contractantes actuelles et futures, ainsi que le projet de *Profil d'État en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000*, un outil permettant aux Parties contractantes de fournir des informations sur leur législation interne dans ce domaine et sur leur mise en œuvre de la Convention.



M. Geraldo Rocha Ribeiro (Portugal),
Président du GT chargé du Manuel
pratique sur le fonctionnement de
la Convention Protection des adultes
de 2000

Les projets de Manuel pratique, de Liste récapitulative de mise en œuvre et de Profil d'État ont été diffusés pour consultation auprès des Membres de la HCCH et des Parties contractantes à la Convention Protection des adultes de 2000 en 2023, et seront soumis au CAGP pour approbation finale, avant d'être publiés en 2024.

Convention Recouvrement des aliments de 2007 et Protocole Obligations alimentaires de 2007

Nouvelles Parties contractantes

En 2023, l'Azerbaïdjan, le Canada et le Kirghizistan sont devenus Parties à la Convention Recouvrement des aliments de 2007, et la Géorgie a signé à la fois la Convention et le Protocole Obligations alimentaires de 2007. La Convention est entrée en vigueur pour l'Azerbaïdjan en juillet 2023, et entrera en vigueur pour le Canada (dans les provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Ontario) et le Kirghizistan en 2024. Avec ces nouvelles formalités conventionnelles, la Convention Recouvrement des aliments de 2007 compte désormais 49 Parties contractantes, tandis que le Protocole Obligations alimentaires de 2007 en compte 32.



Quatrième réunion du GE sur les transferts internationaux d'aliments

Groupe d'experts (GE) sur les transferts internationaux d'aliments

Le GE sur les transferts internationaux d'aliments a été créé en mars 2019 à la lumière des défis persistants qui entravent le bon déroulement des transferts transfrontières d'aliments, tels que les coûts de transfert élevés et d'autres difficultés de nature organisationnelle. Le GE a tenu sa quatrième réunion en février 2023, poursuivant son travail d'examen des bonnes pratiques en matière de transfert transfrontière d'aliments, en vue d'identifier des solutions rentables, transparentes, rapides, efficaces et accessibles.



M. Arnaldo José Alves Silveira (Brésil), co-Président du GE sur les transferts internationaux d'aliments

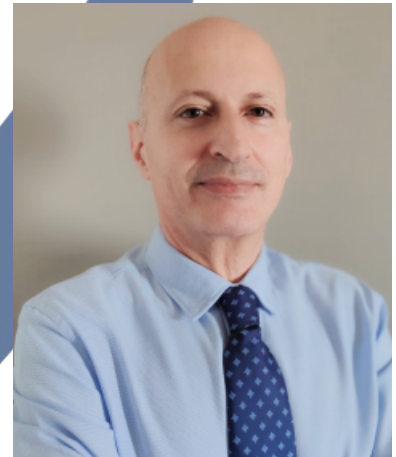


Dr. Sarah Gerling-Stock (Allemagne), co-Présidente du GE sur les transferts internationaux d'aliments

La Convention Recouvrement des aliments de 2007 et le Protocole Obligations alimentaires de 2007 visent à établir un système international moderne, efficace et accessible pour le recouvrement transfrontière des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

iSupport

Tout au long de l'année 2023, le BP a continué de travailler à la maintenance et à l'amélioration d'iSupport, le système électronique de gestion des dossiers et de communication sécurisée pour le recouvrement transfrontière d'aliments en vertu du Règlement européen de 2009 sur les aliments et de la Convention Recouvrement des aliments de 2007, ainsi que d'autres instruments internationaux et bilatéraux. Des progrès considérables ont été réalisés dans l'utilisation d'e-CODEX, le système de communication électronique sécurisée, à la fois en termes de réduction du nombre de composants et de mise à jour de ses procédures d'installation.



M. Paulo Jorge Gomes Gonçalves
(Portugal), Président de l'organe directeur
d'iSupport

Projet Filiation / Gestation pour autrui

En mars 2023, le CAGP a accueilli favorablement le Rapport final du GE sur la faisabilité d'élaborer un ou plusieurs instruments de DIP sur la filiation, menant ainsi les travaux du GE à leur terme. Sur la base des recommandations du GE, le CAGP a donné le mandat de créer un GT sur les questions de DIP relatives à la filiation en général, y compris la filiation résultant d'une convention de gestation pour autrui internationale. Le GT s'est réuni pour la première fois en novembre 2023 en vue d'entamer l'examen des projets de dispositions d'un nouvel instrument dans ce domaine.



Mme Joëlle Schickel-Küng (Suisse),
Présidente du GE sur la Filiation /
Gestation pour autrui



Prof. Michael Hellner (Suède), Président
du GT sur la Filiation / Gestation
pour autrui

Autres travaux post-conventionnels : séminaires, conférences et formations

Dans le cadre de sa coopération permanente avec le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ), le BP a accueilli un groupe de juges, procureurs et fonctionnaires de justice européens dans le cadre d'une visite d'étude dans ses locaux en septembre 2023. Pendant deux jours, le BP a proposé une formation portant sur diverses Conventions de la HCCH dans le domaine du droit de la famille et de la protection des enfants, notamment les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980, Adoption de 1993, Protection des enfants de 1996 et Protection des adultes de 2000. Le BP a également collaboré avec des universités en organisant, par exemple, des conférences et des ateliers portant sur les Conventions de la HCCH relatives aux enfants à l'attention de l'Université de Leiden (Pays-Bas), l'Université de Gand (Belgique) et l'Université de Kyushu (Japon).

En outre, les membres du BP ont participé activement en tant qu'intervenants à divers autres événements de portée internationale portant sur le fonctionnement de ces Conventions. Par exemple :

- les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 ont fait l'objet de la Conférence judiciaire anglo-germanophone sur le droit international de la famille, du Congrès international sur l'enlèvement d'enfants organisé par l'*Asociación de Profesionales contra la sustracción internacional de menores* (ASIME) et de la deuxième réunion annuelle de *Family Law Europe* ;
- la Convention Adoption de 1993 a été au centre de conférences et d'événements organisés par le Parlement européen, plusieurs Autorités centrales d'Amérique latine (en particulier le Brésil et l'Équateur), l'Autorité centrale italienne, l'Autorité centrale française, l'Université d'Angers en France et l'*Association RAIF* ;
- la Convention Protection des enfants de 1996 a été le thème d'un séminaire destiné aux travailleurs sociaux des services norvégiens de protection de l'enfance ;
- la Convention Protection des adultes de 2000 a été promue par le BP à l'occasion d'un atelier portant sur la protection transfrontière des adultes vulnérables organisé par la Présidence tchèque de l'UE.

Enfin, en ce qui concerne le projet Filiation / Gestation pour autrui, le BP a participé à des événements organisés par le Parlement européen, la Commission internationale de l'état civil, l'Association de droit international et l'UNICEF.



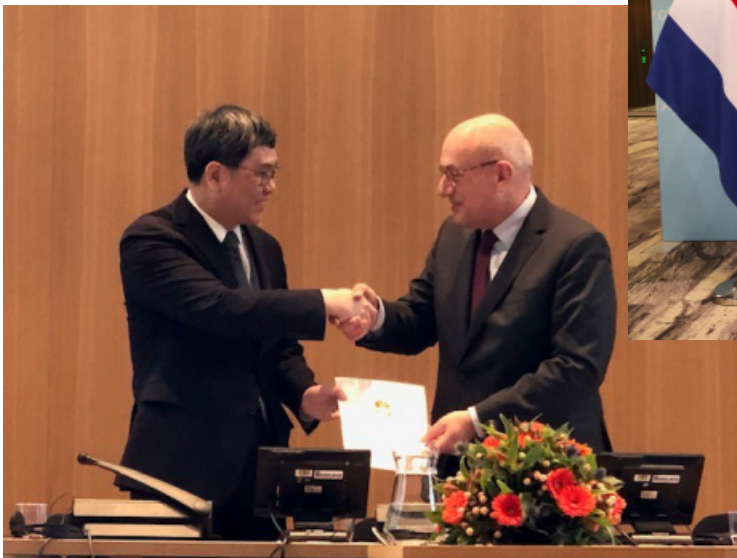
Première réunion du GT sur la Filiation / Gestation pour autrui

Convention Apostille de 1961

Nouvelles Parties contractantes

En 2023, le Canada, la Chine et le Rwanda sont devenus Parties à la Convention Apostille de 1961. La Convention est entrée en vigueur pour la Chine en novembre 2023. La Convention était déjà en vigueur dans les Régions administratives spéciales (RAS) de Hong Kong et de Macao, depuis 1965 et 1969 respectivement. La Convention Apostille, qui compte désormais 126 Parties contractantes, entrera en vigueur pour le Canada et le Rwanda en 2024.

La Convention Apostille de 1961 facilite l'utilisation des actes publics à l'étranger, en remplaçant le processus traditionnel de légalisation par l'émission d'une seule Apostille.



La Chine adhère à la Convention Apostille de 1961



Le Rwanda adhère à la Convention Apostille de 1961

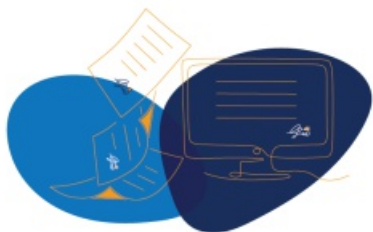


Le Canada adhère à la Convention Apostille de 1961



Manuel Apostille

Manuel pratique sur
le fonctionnement de
la Convention Apostille



Hague Conference on Private International Law - Conférence de La Haye de droit international privé

Deuxième édition du Manuel Apostille

La deuxième édition du *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Apostille* a été publiée en janvier 2023. Le Manuel Apostille, publié pour la première fois en 2013, est une source principale de conseils à l'intention des Parties contractantes et de leurs Autorités compétentes sur le fonctionnement pratique de la Convention. La deuxième édition du Manuel Apostille, disponible en anglais, français, espagnol et géorgien, fournit des informations et des ressources actualisées pour répondre aux derniers développements intervenus dans ce domaine.

Programme Apostille électronique (e-APP)

L'e-APP, qui comprend deux composantes, à savoir l'émission d'Apostilles électroniques (e-Apostilles) et l'exploitation de registres électroniques (e-Registres) pour vérifier à la fois les Apostilles papier et les e-Apostilles, ne cesse de susciter l'intérêt. En 2023, deux Parties contractantes à la Convention Apostille de 1961 ont mis en œuvre l'une ou les deux composantes de l'e-APP dans certaines parties de leur territoire. La Chine (continentale) a créé un e-Registre et quatre états des États-Unis d'Amérique (Connecticut, Montana, Rhode Island et Utah) ont lancé des programmes pilotes pour l'émission d'e-Apostilles. Grâce à ces développements, 52 des 126 Parties contractantes à la Convention ont désormais mis en œuvre l'une ou les deux composantes de l'e-APP.

Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980

La Convention Notification de 1965 et la Convention Preuves de 1970 établissent un cadre uniforme de mécanismes de coopération transfrontière en vue de faciliter et rationaliser, respectivement, la notification des actes et l'obtention des preuves à l'étranger.

Nouvelles Parties contractantes

En 2023, l'Azerbaïdjan, le Paraguay et Singapour ont adhéré à la Convention Notification de 1965, qui compte désormais 82 Parties contractantes. El Salvador et le Paraguay ont adhéré à la Convention Preuves de 1970, qui compte désormais 66 Parties contractantes. À la suite de ces adhésions, les Conventions sont entrées en vigueur dans les États concernés.

La Convention Accès à la justice de 1980 garantit que les ressortissants ou les résidents habituels d'une Partie contractante à la Convention ont accès à la justice dans toutes les autres Parties contractantes à la Convention sur une base non discriminatoire.



El Salvador adhère à la Convention Preuves de 1970



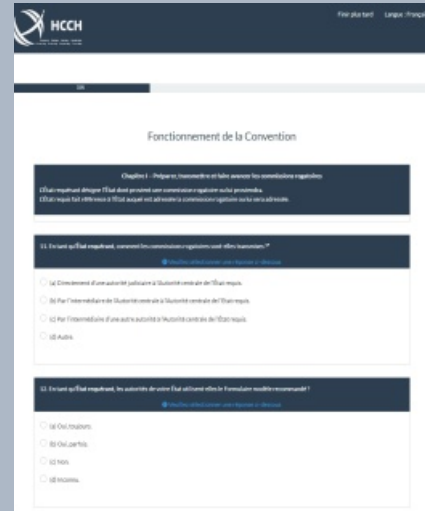
Le Paraguay adhère aux Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970



Singapour adhère à la Convention Notification de 1965

CS sur les Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980

Le BP a poursuivi ses préparatifs en vue de la tenue de la prochaine réunion de la CS sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980, qui se tiendra en 2024. Il a notamment été question de diffuser des questionnaires sur chacune des trois Conventions invitant les Membres et les Autorités centrales désignées par les Parties contractantes aux Conventions à examiner des questions spécifiques sur le fonctionnement pratique des Conventions. Des questionnaires distincts ont également été envoyés aux Parties non contractantes, dans le but de déterminer si ces États avaient envisagé d'adhérer à la (aux) Convention(s). Les réponses aux questionnaires alimenteront l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CS.



Questionnaire sur le fonctionnement pratique de la Convention Preuves de 1970



Cinquième édition des Manuels Notification et Preuves

Le BP entreprend la mise à jour du *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Notification* et du *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Preuves* en vue de la publication de leur cinquième édition respective à l'issue de la réunion de la CS. Cette actualisation reprend les informations reçues en réponse aux questionnaires, les contributions supplémentaires apportées par les Parties contractantes et les informations recueillies dans le cadre du suivi du fonctionnement des Conventions par le BP. Elle fait référence à toutes les évolutions récentes intervenues en matière de jurisprudence, de législation et de doctrine, incluant des informations sur l'utilisation de la technologie pour la transmission et l'exécution des demandes. La mise à jour du Manuel Preuves intégrera le contenu du *Guide de bonnes pratiques sur l'utilisation de la liaison vidéo*, publié en 2020, de sorte que les informations pratiques relatives à la Convention Preuves de 1970 soient regroupées dans un seul Manuel.

Convention Élection de for de 2005

Nouvelle Partie contractante

En mai 2023, l'Ukraine a ratifié la Convention Élection de for de 2005, qui est entrée en vigueur pour l'État en août 2023. Par conséquent, 32 États plus l'UE sont actuellement liés par la Convention.

La Convention Élection de for de 2005 vise à assurer l'efficacité des accords d'élection de for, ou « clauses attributives de juridiction », entre les parties à des transactions commerciales internationales.

Convention Jugements de 2019

Entrée en vigueur le premier septembre 2023 et nouvelles Parties contractantes

La Convention Jugements de 2019 est entrée en vigueur le premier septembre 2023, un peu plus de quatre ans après son adoption le 2 juillet 2019. La Convention produit actuellement ses effets entre l'UE, englobant ses États membres (à l'exception du Danemark), et l'Ukraine. Le premier septembre 2023, la Convention a été ratifiée par l'Uruguay, pour lequel la Convention entrera en vigueur en octobre 2024. La Convention compte désormais six signataires : le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, Israël, le Monténégro et la Macédoine du Nord.



La Macédoine du Nord signe la Convention Jugements de 2019

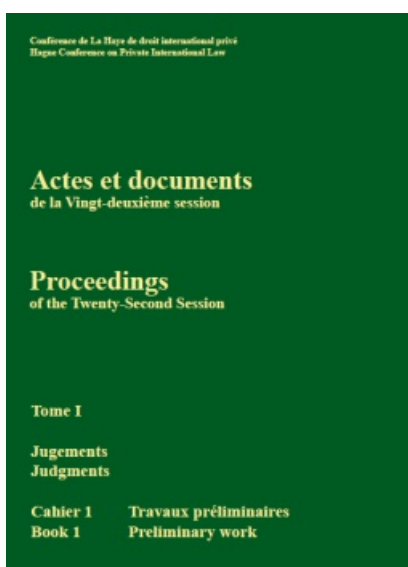
La Convention Jugements de 2019 facilite la circulation internationale effective des jugements en matière civile ou commerciale.



Le Monténégro signe la Convention Jugements de 2019



L'Uruguay ratifie la Convention Jugements de 2019



Actes et documents de la Vingt-deuxième session de la HCCH

En octobre 2023, le BP a publié les *Actes et documents de la Vingt-deuxième session* de la HCCH, qui ont abouti à l'adoption de la Convention Jugements de 2019. Les Actes et documents renferment les documents et les transcriptions des négociations et des travaux préparatoires à l'origine de la Convention Jugements de 2019, dont les travaux respectifs du GT, de la CS et de la Session diplomatique concernés, ainsi que le Rapport explicatif sur la Convention et d'autres documents.

Projet sur la compétence



Prof. Keisuke Takeshita (Japon), Président du GT sur les questions relatives à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational

Le projet sur la compétence relève du projet Jugements initial, qui a constitué un axe majeur du travail normatif de la HCCH visant à traiter deux questions clés de DIP en matière de contentieux civil ou commercial transnational : la compétence internationale des tribunaux et la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers. Sous les auspices du projet Jugements, la HCCH a négocié et conclu avec succès la Convention Élection de for de 2005 et la Convention Jugements de 2019. La HCCH poursuit désormais l'étude des questions liées à la compétence des tribunaux en matière de contentieux civil ou commercial transnational, notamment la manière dont des règles harmonisées en matière de contentieux transnational pourraient réduire le risque de procédures parallèles dans plusieurs États.

Le GT sur les questions relatives à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational, créé en 2021 et présidé par le professeur Keisuke Takeshita (Japon), s'est réuni à deux reprises en 2023, en février et en septembre. La deuxième de ces réunions s'est tenue à Buenos Aires (Argentine), grâce au généreux soutien du ministère des Affaires étrangères de l'Argentine et de l'*Organización de Estados Iberoamericanos para la Educación, la Ciencia y la Cultura*. Conformément à son mandat, le GT a progressé dans l'élaboration de projets de dispositions sur les procédures parallèles et les

actions ou demandes connexes, qui peuvent se produire lorsque des procédures distinctes sont engagées devant les tribunaux de différents États. Les projets de dispositions et autres documents produits et discutés par le GT serviront de point de départ aux réflexions et décisions futures concernant le type et le champ d'application d'un éventuel nouvel instrument réglementant ces questions. Le GT se réunira à nouveau en janvier 2024 et fera rapport au CAGP lors de sa réunion de mars 2024.



Quatrième réunion du GT sur la compétence



Cinquième réunion du GT sur la compétence

Publication du Guide pratique sur l'accès à la justice pour les touristes et visiteurs internationaux

Le *Guide pratique sur l'accès à la justice pour les touristes et visiteurs internationaux* vise à aider les touristes et visiteurs internationaux d'États étrangers qui cherchent à accéder à la justice pour des différends découlant de leur expérience touristique. Le Guide renseigne sur les mécanismes de règlement en ligne des litiges (RLL) disponibles et sur les instruments de la HCCH qui peuvent être pertinents dans une situation donnée. Le Guide pratique a été élaboré par le GE sur le projet Touristes et visiteurs (RLL) et publié par le BP en mars 2023.

Depuis sa publication, le Guide pratique a fait l'objet d'une mise à jour afin de rendre compte d'évolutions majeures, dont celle touchant la Convention Jugements de 2019. La mise à jour du Guide pratique a été soumise à l'examen du CAGP dans le cadre de sa réunion de 2024 et sera publiée par le BP en 2024.



Autres travaux post-conventionnels : séminaires, conférences et formations

Le BP s'efforce de mener des travaux post-conventionnels axés sur les Conventions portant sur le contentieux transnational et sur la Convention Apostille de 1961 en tant qu'ensemble et, en fonction des besoins des parties prenantes concernées, ces Conventions sont également promues conjointement ou individuellement. Par exemple, en 2023, le BP et l'*Asian Business Law Institute* (ABLI) ont coorganisé un webinaire sur le thème « Résolution des litiges commerciaux transfrontières - Convention HCCH Notification de 1965 », en s'appuyant sur le succès des webinaris conjoints HCCH-ABLI organisés en 2022 (portant sur les Conventions Jugements de 2019 et Élection de for de 2005) et en 2021 (portant sur la Convention Preuves de 1970). Le BP a également organisé un webinaire sur l'application et les perspectives d'avenir de la Convention Apostille de 1961 dans la région Asie Pacifique, ouvert au grand public, ainsi que des ateliers à l'attention des autorités de la République démocratique du Congo (portant sur de multiples Conventions dans le domaine du contentieux transnational), du Viet Nam (portant sur les Conventions Élection de for de 2005 et Jugements de 2019), de l'Indonésie (portant sur de multiples Conventions dans le domaine du contentieux transnational), des Philippines (portant sur les Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Jugements de 2019), et du Kazakhstan (portant sur la Convention Preuves de 1970).

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Convention Jugements de 2019, le BP a encore consacré en 2023 des efforts significatifs à la promotion de la Convention et au soutien de sa bonne mise en œuvre et de son bon fonctionnement par le biais d'une variété d'activités différentes. En juin 2023, le BP et l'Université de Bonn, avec le soutien du ministère fédéral de la Justice de l'Allemagne, ont organisé la conférence intitulée « La Convention HCCH Jugements de 2019 : Fondements, perspectives et enjeux », à Bonn (Allemagne). Un recueil d'essais portant sur la Convention, rédigés par les experts ayant participé à la conférence, a été publié en amont de celle-ci. Le BP a également poursuivi son engagement dans le projet de renforcement de l'application des lois dans les Balkans, une initiative menée par le Centre de coopération juridique internationale (CILC) avec le soutien du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, en coorganisant le séminaire intitulé « Reconnaissance et exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale dans la région des Balkans occidentaux : Convention HCCH Jugements de 2019 ». Des représentants des gouvernements de six États et territoires des Balkans occidentaux, de la Commission européenne et du ministère de la Justice des Pays-Bas ont participé à ce séminaire. Lors de la Semaine Asie-Pacifique 2023 de la HCCH, qui s'est tenue dans la RAS de Hong Kong (Chine), l'entrée en vigueur de la Convention a été célébrée par une séance spéciale de la conférence.



Séminaire sur la Convention Jugements de 2019 à La Haye



Conférence sur la Convention Jugements de 2019 à Bonn

Convention Trust de 1985

En novembre 2023, l'application de la Convention Trust de 1985 a été étendue à Curaçao, pour lequel la Convention entrera en vigueur le premier février 2024. La Convention est en vigueur dans le Royaume des Pays-Bas (en Europe) depuis 1996.

La Convention Trust de 1985 précise la loi applicable au trust et régit sa reconnaissance entre les Parties contractantes.

En partenariat avec des spécialistes du domaine, le BP examine en ce moment l'interprétation des institutions analogues aux fins de l'article 2 de la Convention Trust de 1985, en se concentrant sur la clarification des divergences d'interprétation entre les versions anglaise et française de l'article et en examinant la question de savoir si les institutions analogues incluraient les fondations et les fonds de dotation, les institutions et les développements relatifs au *waqf* dans la tradition juridique islamique, ainsi que les organisations autonomes décentralisées et autres structures similaires.

Convention Titres de 2006 et évolutions numériques dans le domaine des marchés de titres

En partenariat avec des spécialistes du domaine, le BP se penche en ce moment sur les thématiques suivantes : la détermination de la compétence et de la loi applicable dans le contexte des marchés de titres à la lumière des évolutions technologiques telles que la technologie des registres distribués ; l'évaluation des répercussions de l'attention croissante accordée par les secteurs des services financiers et des titres aux évolutions technologiques ; l'identification des domaines, dans le contexte de l'économie numérique, pour lesquels il serait opportun et réalisable d'élaborer de futures lignes directrices normatives concernant les titres afin de venir compléter la Convention Titres de 2006.

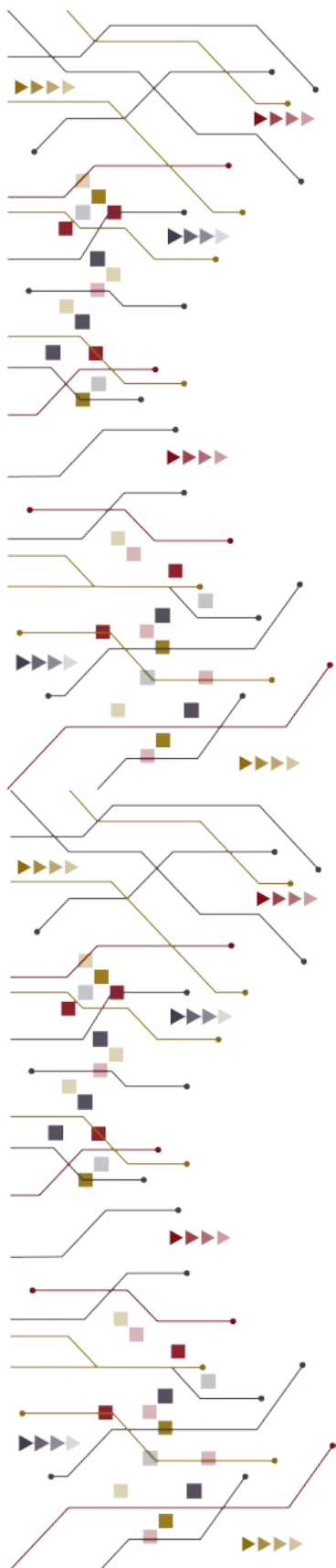
La Convention Titres de 2006 détermine la loi applicable à l'opposabilité, la priorité et les autres effets des transferts de titres intermédiés.

Principes sur le choix de la loi applicable de 2015

Les Principes de 2015, premier instrument non contraignant de la HCCH, sont conçus pour promouvoir l'autonomie de la volonté des parties dans les contrats commerciaux internationaux.

En partenariat avec des spécialistes du domaine, le BP évalue en ce moment la possibilité, l'opportunité et la nécessité d'élaborer des lignes directrices sur la loi applicable aux contrats internationaux offrant une protection aux parties les plus faibles. Le BP entreprend également des travaux supplémentaires dans le but de mettre à jour une enquête conduite sur les Principes de 2015 en vue d'augmenter le nombre de centres d'arbitrage participants.

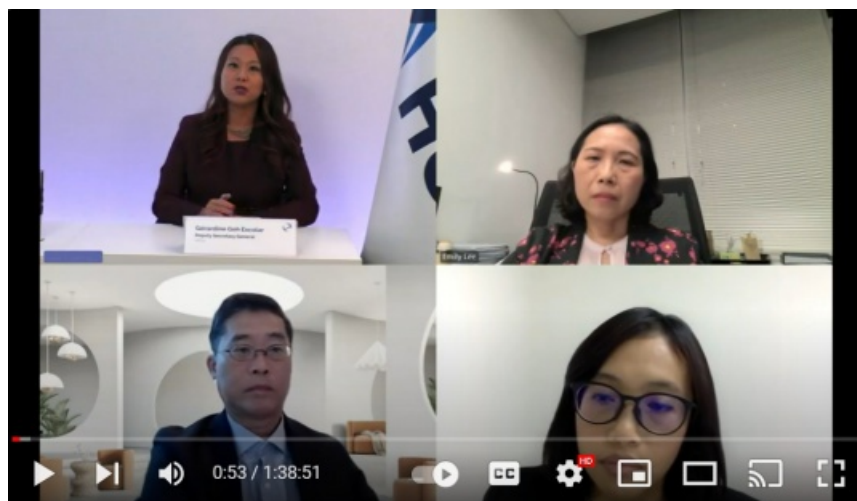
Projet sur les monnaies numériques de banques centrales (MNBC)



En mars 2023, le CAGP a chargé le BP d'étudier, en partenariat avec des experts en la matière et des observateurs pertinents, l'incidence des MNBC sur le DIP.

Un certain nombre de banques centrales pilotent actuellement les MNBC en raison de leur potentiel en tant que « nouvelle forme de monnaie » qui favorise divers avantages et objectifs politiques, notamment l'inclusion financière, la réduction des coûts de transaction, la résilience des systèmes de paiements dans les situations d'urgence et l'accroissement de la concurrence dans le secteur des paiements transfrontières. Dans le même temps, des questions ont été soulevées concernant les cadres juridiques requis pour les MNBC et les défis potentiels pour l'application des règles traditionnelles de DIP.

La réunion de lancement du projet sur les MNBC s'est tenue en ligne en juillet 2023, donnant l'occasion aux experts participants de jeter les bases des travaux préparatoires et exploratoires relatifs au projet. Lors de cette réunion, les experts ont discuté du projet de Document de cadrage, élaboré par le BP. À l'issue de la réunion, les experts ont soumis des réponses écrites au Document de cadrage révisé, identifiant diverses considérations relatives au DIP soulevées par les MNBC et les systèmes numériques de paiements transfrontières. Plus tard dans l'année, en octobre 2023, le BP a organisé un colloque en ligne (« CODIFI Édition 2023 – MNBC »), au cours duquel des experts ont participé à des sessions de discussion et à des entretiens sur des sujets tirés du Document de cadrage révisé. Les sessions du colloque ont été diffusées au grand public et ont ensuite été mises à disposition pour un visionnage à la demande.



CODIFI Édition 2023 - MNBC



Réunion de lancement du projet MNBC

Projet conjoint HCCH-UNIDROIT sur les actifs numériques et les jetons

Suite à son approbation par les organes directeurs de la HCCH et de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) au début de 2023, le Projet conjoint visait à examiner l'opportunité de disposer d'une orientation coordonnée et la possibilité d'élaborer un cadre normatif sur la loi applicable aux détentions et transferts transfrontières d'actifs numériques et de jetons, couvrant les questions pertinentes de DIP. Deux réunions se sont tenues en 2023 : la première en juin, au siège de la HCCH à La Haye, et la seconde en octobre, au siège d'UNIDROIT à Rome. Au cours de ces réunions, les experts participants ont discuté des questions soulevées dans le Document de cadrage du projet et ont exploré des thématiques qui pourraient faire l'objet de travaux futurs.

Les conclusions des travaux entrepris dans le cadre de ce Projet conjoint seront présentées au CAGP en 2024.



Réunion de lancement du projet conjoint HCCH-UNIDROIT sur les actifs numériques et les jetons

Tout au long de l'année 2023, la HCCH a continué à suivre de près les évolutions intervenant dans le domaine de l'économie numérique, en vue d'identifier les questions de DIP qui pourraient faire l'objet de travaux futurs. Elle a également continué le travail de suivi portant sur l'évolution des questions de DIP liées aux plateformes en ligne, à l'intelligence artificielle et aux contrats automatisés, ainsi qu'aux technologies immersives, en partenariat avec le Secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), ainsi qu'avec d'autres organisations internationales compétentes et des spécialistes du domaine. Dans le cadre de ces travaux, le BP a participé en 2023, en qualité d'observateur, au Groupe de travail d'UNIDROIT sur les actifs numériques et le droit privé et au Groupe de travail IV (commerce électronique) de la CNUDCI, contribuant ainsi aux questions de leurs travaux relatives au DIP. Le BP a également participé à de multiples conférences et événements organisés par la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'*Asociación Americana de Derecho Internacional Privado* (ASADIP), l'Institut international pour l'excellence de la justice (IJE), l'Université de Ferrare (Italie), l'Université de Hong Kong (Chine), l'Université de Wuhan (Chine), et d'autres parties prenantes concernées.

La HCCH a également continué à suivre de près l'évolution concernant l'interaction entre la propriété intellectuelle et le DIP, notamment par le biais de sa coopération avec le Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), et concernant les questions de DIP ayant trait à la restructuration et à l'insolvabilité, notamment en participant en tant qu'observateur au Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité) de la CNUDCI.



La HCCH étant une organisation intergouvernementale, la bonne gouvernance est essentielle à son fonctionnement. Son mandat mondial unique exige également une coopération internationale avec les secteurs public, privé et à but non lucratif, ainsi qu'un dialogue permanent avec le grand public.

Le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP)

Le CAGP s'est réuni du 7 au 10 mars 2023 pour examiner les progrès accomplis et établir le programme de travail pour l'année à venir. Présidée par le Dr Marcelo De Nardi (Brésil), la réunion comptait plus de 450 participants, représentant les Membres de l'Organisation, ainsi que des États observateurs, des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales.

À l'instar des années précédentes, le CAGP a examiné les travaux normatifs et post-conventionnels en cours, en prodiguant des conseils et des orientations comme décrit dans les sections précédentes. Les faits marquants ont été les suivants : l'approbation des C&R des récentes réunions des CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et son Protocole, de la Convention Adoption de 1993, de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et de la Convention Protection des enfants de 1996, ainsi que l'approbation d'autres travaux normatifs relatifs à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational, à la Filiation / Gestation pour autrui (par la création d'un GT), à l'économie numérique et aux MNBC.



Marcelo De Nardi (Brésil), Président du CAGP

Dans le domaine du droit de la famille et de la protection des enfants, le CAGP a approuvé la *Boîte à outils visant à prévenir les pratiques illicites et à y remédier* et les Formulaires modèles à utiliser dans le cadre de la Convention Adoption de 1993, a décidé la création d'un GT sur les aspects financiers de l'adoption internationale, et a prescrit l'extension du champ d'action du RIJH aux questions relatives à la Convention Protection des adultes de 2000. Dans le domaine du contentieux transnational et de l'Apostille, le CAGP a salué les préparatifs de la prochaine réunion de la CS sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980. Enfin, dans le domaine du droit commercial, numérique et financier, le CAGP a chargé le BP de poursuivre l'étude de la Convention Titres de 2006 et des évolutions numériques dans le domaine des marchés de titres ; l'interprétation des institutions analogues aux fins de l'article 2 de la Convention Trust de 1985 ; et, en relation avec les Principes sur le choix de la loi applicable de 2015, la possibilité, l'opportunité et la nécessité d'élaborer des lignes directrices sur la loi applicable aux contrats internationaux offrant une protection aux parties les plus faibles.

En matière de gouvernance, le CAGP a pris la décision historique d'adopter l'espagnol comme langue officielle à partir du premier juillet 2024.



S.E. Mme Adia Sakiqi (Albanie), Présidente du GT sur le Plan stratégique de la HCCH



Mme Yael Weiner (Israël) vice-Présidente du CAGP

À partir de cette date, l'anglais, le français et l'espagnol seront les trois langues officielles de l'Organisation. Le CAGP a également approuvé le Plan stratégique de la HCCH pour 2023-2028 et a recommandé la nomination du Dr. Christophe Bernasconi au poste de Secrétaire général pour un nouveau mandat de cinq ans.



Réunion du CAGP de 2023

Le Conseil des Représentants diplomatiques (CRD)



M. Roeland Böcker (Pays-Bas),
Président du CRD

La réunion annuelle du CRD, principale autorité en matière financière et budgétaire de l'Organisation, s'est tenue en mai 2023, sous la présidence de M. Roeland Böcker (Pays-Bas).

Les points forts de la réunion ont été l'approbation du Budget de la HCCH pour l'Exercice financier 2023-2024, d'un montant total de 4 998 744 €, et les nominations de Mme Marisar Ivy Cabatingan (Philippines) et de Mme Paulina Dudzik (Pologne) en tant que nouvelles Présidente et vice-Présidente, respectivement, du Comité permanent du CRD.



Mme Marisar Ivy Cabatingan (Philippines),
Présidente du Comité permanent du CRD



Mme Paulina Dudzik (Pologne),
vice-Présidente du Comité permanent
du CRD

Rayonnement et coopération institutionnelle



Coopération avec l'**UE** en ce qui concerne iSupport, concernant l'élaboration ou la modernisation des Profils d'État électroniques portant sur plusieurs Conventions de la HCCH, ainsi qu'en ce qui concerne la traduction des principales publications de la HCCH dans les langues de l'UE.

Coopération à long terme avec **UNIDROIT** et la **CNUDCI**, Organisations sœurs de la HCCH, sur un large éventail de questions transversales.



Coopération avec l'**OMPI** sur l'intersection entre le DIP et la propriété intellectuelle.

Coopération avec l'**Asian-African Legal Consultative Organization (AALCO)**, notamment par le biais de réunions bilatérales de haut niveau, de la participation au séminaire de formation au renforcement des capacités de l'AALCO et aux séances annuelles de l'AALCO, et des préparatifs préliminaires à l'organisation de séminaires conjoints.



Coopération avec l'**Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)**, notamment par la participation au Forum juridique de l'ASEAN 2023 et à la réunion des hauts responsables juridiques de l'ASEAN.

Coopération avec le **ministère de la Justice de Hong Kong et l'Université de Hong Kong** pour l'organisation de la Semaine Asie-Pacifique 2023 de la HCCH.



Coopération avec l'**ABLI**, notamment pour l'organisation d'un webinaire conjoint sur le thème « Résolution des litiges commerciaux transfrontières – Convention HCCH Notification de 1965 ».

Coopération avec l'**Organisation internationale du droit du développement (OIDD)**, se traduisant, entre autres, par la conclusion d'un accord de coopération entre les deux Organisations et la préparation d'activités promotionnelles conjointes en 2024.



Coopération avec la **Law Association for Asia and the Pacific (LAWASIA)**, notamment par la participation à diverses activités de promotion du DIP dans la région Asie Pacifique.

Coopération avec l'**Asian Academy of International Law (AAIL)**, notamment par la participation à des activités d'échanges universitaires telles que le colloque de l'AAIL sur le droit international et divers séminaires juridiques régionaux.



**JUST
PEACE
MONTH.**

Participation au **Just Peace Month** organisé par la municipalité de La Haye et le *Hague Humanity Hub*.

Coopération avec le projet de renforcement de l'application des lois dans les Balkans du **CILC** par l'organisation du séminaire « Reconnaissance et exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale dans la région des Balkans occidentaux : Convention HCCH Jugements de 2019 ».



Coopération avec l'**Union internationale des huissiers de justice (UIHJ)** pour la promotion des Conventions Notification de 1965 et Jugements de 2019.

Coopération avec l'**Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** en vue de renforcer l'usage de la langue française au sein de la HCCH.



Coopération avec l'**ASADIP**, notamment par la participation à la conférence annuelle de l'ASADIP et à la réunion des forums internationaux sur le droit international privé.

Coopération avec l'**Organisation des États américains (OEA)**, en particulier son Département de droit international, le Comité juridique interaméricain et la Commission interaméricaine des droits de l'homme.



Coopération avec les **Gouvernements d'Afrique du Sud, de Finlande, de Namibie et de Tanzanie, ainsi qu'avec l'université de Pretoria**, pour l'organisation de la conférence « *The HCCH and the Relevance of its Work for Southern Africa* » et d'autres initiatives régionales de sensibilisation.

Coopération avec l'**APEC** par l'organisation de l'atelier APEC-HCCH sur la facilitation de la résolution des litiges transfrontières pour les entreprises (y compris les micro-, petites et moyennes entreprises) et la participation à diverses réunions de l'APEC.



Coopération avec le **Conseil de coopération du Golfe (CCG)**, notamment pour l'organisation du séminaire « *HCCH Transnational Litigation and Apostille Conventions in the GCC* » pour les États de la région du Golfe.

Coopération avec l'**UNICEF** sur les questions de droit de la famille et de protection des enfants relevant du champ d'application des Conventions de la HCCH relatives aux enfants et du projet Filiation / Gestation pour autrui.



Coopération avec le **International Organization for Mediation (IOMed) Preparatory Office**, notamment par la participation à des ateliers sur le RLL.

Rayonnement régional

En tant qu'organisation intergouvernementale à caractère universel, la HCCH cherche à inclure toutes les régions du monde dans ses travaux normatifs et non normatifs. Ses Bureaux régionaux – le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) – se sont avérés essentiels à cet égard, dès lors qu'ils permettent de renforcer le dialogue dans leurs régions respectives et de prodiguer des services post-conventionnels adaptés aux besoins régionaux.

Le BRAP

Du 11 au 14 septembre 2023, le BRAP a organisé la sixième édition de la Semaine Asie-Pacifique de la HCCH, consacrée au thème « Accès à la justice et développement durable : L'impact de la HCCH dans un monde interconnecté ». La conférence a rassemblé des experts de toute l'Asie et du Pacifique pour des discussions très variées portant sur les développements les plus récents liés aux Conventions et instruments clés de la HCCH, sur les projets normatifs en cours et sur les futurs travaux éventuels. La conférence a également été l'occasion de célébrer le 130^e anniversaire de la HCCH.

Parmi les autres événements auxquels le BRAP a contribué, citons le webinaire « *Cross-border Commercial Dispute Resolution - HCCH 1965 Service Convention* », organisé conjointement par la HCCH et ABLI, et le webinaire « *HCCH 1961 Apostille Convention - Application and Future Prospects in the Asia Pacific Region* ».

Le BRAP a également participé à un certain nombre de réunions et de conférences tout au long de l'année, dans le but de mieux faire connaître le travail de la HCCH et de renforcer le réseau de partenaires de l'Organisation parmi les gouvernements et autres parties prenantes clés de la région. Il s'agissait, par exemple, de la Conférence annuelle de la Société chinoise de droit international privé, du sixième Forum international de l'Initiative *Belt and Road* (BRI), de la Conférence sur l'accord type de coopération et de partenariat de la BRI, et de la Semaine juridique de Hong Kong 2023. Le BRAP a également organisé des réunions et des événements en collaboration avec d'autres organisations internationales actives dans la région, telles que l'APEC, l'AALCO et l'OIMed.



De gauche à droite : M. Levi Gao, Collaborateur juridique au BRAP (en détachement), Prof. Yun Zhao, Représentant du BRAP, Dr. Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la HCCH, et Mme Alix Ng, Chef de bureau au BRAP

Dans le cadre de son engagement permanent auprès des étudiants et des universitaires, le BRAP a organisé des séminaires pour l'université des finances et de l'économie de Tianjin, la faculté de droit de l'université de Xiamen, l'université des sciences politiques et du droit de Chine orientale, l'université des sciences politiques et du droit de Shanghai (SHUPL) et l'université des océans de Chine. Il a également organisé des stages à l'attention des étudiants de l'université de Doshisha, de la SHUPL, de l'université de gestion de Singapour, de l'université de Hong Kong, de l'université chinoise de Hong Kong et de l'université de New York.



Séminaire à l'université des finances et de l'économie de Tianjin



Réunion avec des membres des tribunaux de justice familiale de Singapour



Semaine Asie-Pacifique 2023 de la HCCH

Le BRALC

Tout au long de l'année 2023, le BRALC a prodigué une assistance aux Autorités centrales et autres représentants gouvernementaux des États de la région Amérique latine et les Caraïbes concernant l'adoption, la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions et instruments de la HCCH. Le BRALC a également organisé et participé à diverses formations, séminaires et événements académiques. Entre autres activités, les membres de son personnel ont coorganisé une formation portant sur les Conventions de la HCCH relatives aux enfants pour les agents de l'UNICEF. Ils ont donné un exposé sur les Conventions de la HCCH relatives aux enfants lors d'une conférence internationale sur l'adoption internationale destinée aux juges et aux agents responsables de l'adoption et organisée par le Gouvernement du Brésil. Il ont également mené des actions de sensibilisation sur la contribution des Conventions de la HCCH aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et sur l'accès transnational à la justice lors de conférences internationales organisées par la Cour suprême du Costa Rica (« *Human Rights for Access to Justice: Views from the Perspective of Sustainable Development* ») et l'*Instituto Antioqueño de Derecho Internacional Privado* de Colombie (« *Global Law and Sustainable Development* »).

En étroite collaboration avec la Division Contentieux transnational et Apostille de la HCCH, le BRALC a apporté son soutien à l'organisation de la cinquième réunion du GT sur la compétence, qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) en septembre 2023. En tant que première réunion d'un GT de la HCCH à se tenir en Amérique latine et les Caraïbes, son succès a été une démonstration puissante de la contribution du BRALC aux principes essentiels d'universalité et d'inclusivité de la HCCH. De même, le BRALC a contribué aux travaux préparatoires de la Huitième réunion de la CS sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 et a encouragé la participation d'États de la région à la réunion, qui a suscité un intérêt considérable.

Suite à la décision de la HCCH d'adopter l'espagnol en tant que langue officielle à compter de juillet 2024, le BRALC a joué un rôle actif dans le processus de déploiement de la nouvelle langue officielle et a intensifié davantage ses efforts pour soutenir la traduction en espagnol des publications et documents clés produits par la HCCH. Il a également poursuivi son action en faveur du développement du contenu en espagnol d'INCADAT grâce à sa collaboration avec une équipe de professeurs de DIP, de jeunes juristes et d'étudiants en droit coordonnée par le professeur Nieve Rubaja (Université de Buenos Aires)¹.



M. Ignacio Goicoechea, Représentant du BRALC, et Mme Florencia Castro, Coordinatrice juridique et du bureau au BRALC

¹ L'équipe comprend les Professeurs Nieve Rubaja, Emilia Gortari Wirz, Sofia Aldana Ansalone, Catalina Comte, Brian Dmitruk, Valentina Romina Esperanza, Mariano Miranda da Cruz, Romina Martín, Martina Traveso et Daniela Agustina Vuchich.



Réunion du GT sur la compétence en Argentine



Réunion avec les principales parties prenantes au Paraguay



Le personnel

(au 31 décembre 2023)

Mme Maryze BERKHOUT

Responsable des finances / Collaboratrice des ressources humaines senior

Dr. Christophe BERNASCONI

Secrétaire général

Mme Sandrine BRARD

Assistante administrative

Mme Florencia CASTRO

Coordinatrice juridique et du bureau (BRALC)

M. Harry CHENG

Collaborateur juridique

Mme Marie-Charlotte DARBAS

Responsable de la gestion de l'information

Mme Lydie DE LOOF

Révisseuse senior (FR) / Responsable des publications

Mme Melissa FORD

Secrétaire

Mme Eugenia GENTILE

Coordinatrice en finances / ressources humaines

Dr. Gérardine GOH ESCOLAR

Secrétaire générale adjointe

M. Ignacio GOICOECHEA

Représentant (BRALC)

M. Caio GOMES DE FREITAS

Collaborateur juridique

M. Stuart HAWKINS

Administrateur du site web / des technologies de l'information

Mme Nietta KEANE

Assistante collaboratrice juridique

Dr. Louwrens KIESTRA

Attaché juridique au Secrétaire général

Mme Anna KOELEWIJN

Responsable de l'administration

M. Philippe LORTIE

Premier secrétaire

M. Thomas MACHUELLE

Traducteur / Réviseur (FR)

Mme Laura MARTÍNEZ-MORA

Secrétaire

Mme Laura MOLENAAR

Collaboratrice administrative

Mme Alix NG

Chef de bureau (BRAP)

Mme Capucine PAGE

Collaboratrice juridique

Mme Sophie PINEAU

Assistante personnelle du Secrétaire général

Mme Mathilde PRÉNAS

Assistante administrative senior

Mme Raquel SALINAS PEIXOTO

Collaboratrice juridique

Mme Sabrina STUCKEN

Assistante administrative

Mme Giulia VALENTINI

Assistante de projet / communication

M. Willem VAN DER ENDT

Responsable des services généraux (jusqu'en juin 2023)

Mme Ana ZANETTIN

Traductrice / Révisseuse (ES)

Dr. Ning ZHAO

Collaboratrice juridique principale

Prof. Yun ZHAO

Représentant (BRAP)

Consultants / Prestataires auprès de la HCCH

Consultants / Prestataires en soutien des travaux normatifs et post-conventionnels

Mme Eda AGUILAR SAMANAMUD
ICATAP

Mme Christina BAGLIETTO
ICATAP

Prof. Nigel LOWE
Enquête statistique sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980

Mme Nolwandle MLALAZI
Travaux au sein de la Division du droit commercial, numérique et financier international

Mme Hilary NEVILLE
Projet sur les incidences du DIP sur les marchés du carbone et la capacité d'adaptation au changement climatique

Mme Victoria STEPHENS
Projet INCADAT / Enquête statistique sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980

Consultants / Prestataires en soutien à la gouvernance et au fonctionnement

Mme Madelief ALSERDA
Assistante bibliothèque

Mme Helene GUERIN
Publications

M. Willem-Paul HERBER
Comptable

Détachements auprès du BP

M. Song (Levi) GAO
Juriste, détaché au BP (BRAP) du ministère des Affaires étrangères de la Chine

Mme Myriam de HEMPTINNE
Juge, détachée du ministère de la Justice du Royaume de Belgique auprès du BP (La Haye)

Mme Melissa KIANG
Assistant Principal Government Counsel, détachée au BP (La Haye) du Département de la Justice du Gouvernement de la RAS de Hong Kong (Chine) (de novembre 2022 à novembre 2023)

Mme Jungah LEE
Juge, détachée au BP (La Haye) de la Cour suprême de la République de Corée (d'août 2023 à août 2024)

Mme Seyoung PARK
Juge, détachée au BP par la Cour suprême de la République de Corée (La Haye) (d'août 2022 à août 2023)

Mme Diana WAN
Détachée au BP (La Haye) Département de la Justice du Gouvernement de la RAS de Hong Kong (Chine) (de novembre 2023 à novembre 2024)

iSupport

M. Jean-Marc PELLET
Coordinateur iSupport





Les stagiaires

En 2023, le BP a eu le plaisir d'accueillir 44 stagiaires de plus de 14 États différents à son siège à La Haye, dans ses Bureaux régionaux ou en ligne.

Siège La Haye, Pays-Bas

Mme Marine BARRAULT (France)
Mme Philippine CHAPOT (France)
Mme Pareen EL NASHAR (Égypte)
Mme Leoné GENIS (Afrique du Sud)
Mme Franziska KÄSTLE (Allemagne)
Mme Vanessa Yin Yuen LO (Chine)
Mme Sayeh MOHAMMADI (Iran)

Mme Loren OVENS (Australie)
M. Camilo SALDÍAS ROBLES (Chili)
Mme Federica SIMONELLI (Italie)
Mme Alexandra TIBBEY (Australie)
Mme Lucilla TORNAGHI (Italie)
Mme Ellie WEBB (États-Unis d'Amérique)

BRAP RAS de Hong Kong, Chine

Mme BEPPU Sakura (Japon)
Mme CAO Yuke (Chine)
Mme FUJITA Mahiro (Japon)
M. GOH Benjamin Jia Ju (Singapour)
Mme LIN Kira Xiaohan (Chine)
Mme LIU Cecilia Xuanxuan (Chine)
M. LU Andy Yizhou (Chine)

Mme SONG Yuqi (Chine)
M. SUN Steven Weining (Chine)
M. WANG Jiyu (Chine)
M. WANG Zhixin (Chine)
Mme YIN Ziyue (Chine)
Mme ZHANG Linan (Chine)
M. ZHOU Zihan (Chine)

Volontaires lors de la Semaine Asie-Pacifique 2023 de la HCCH

Mme CHAN Kwan Yee Queenie (Chine)
Mme CHEN Tsz Yiu Ivana (Chine)
Mme FOK Sze Yau Bonnie (Chine)
M. HO Kwong Him Cyrus (Chine)
M. HUI Chun Tak Chezkel (Chine)
M. KWOK Yiu Kwan Sam (Chine)
M. LAU Hoi Lim William (Chine)
M. LAW Cheuk Heng Ivan (Chine)

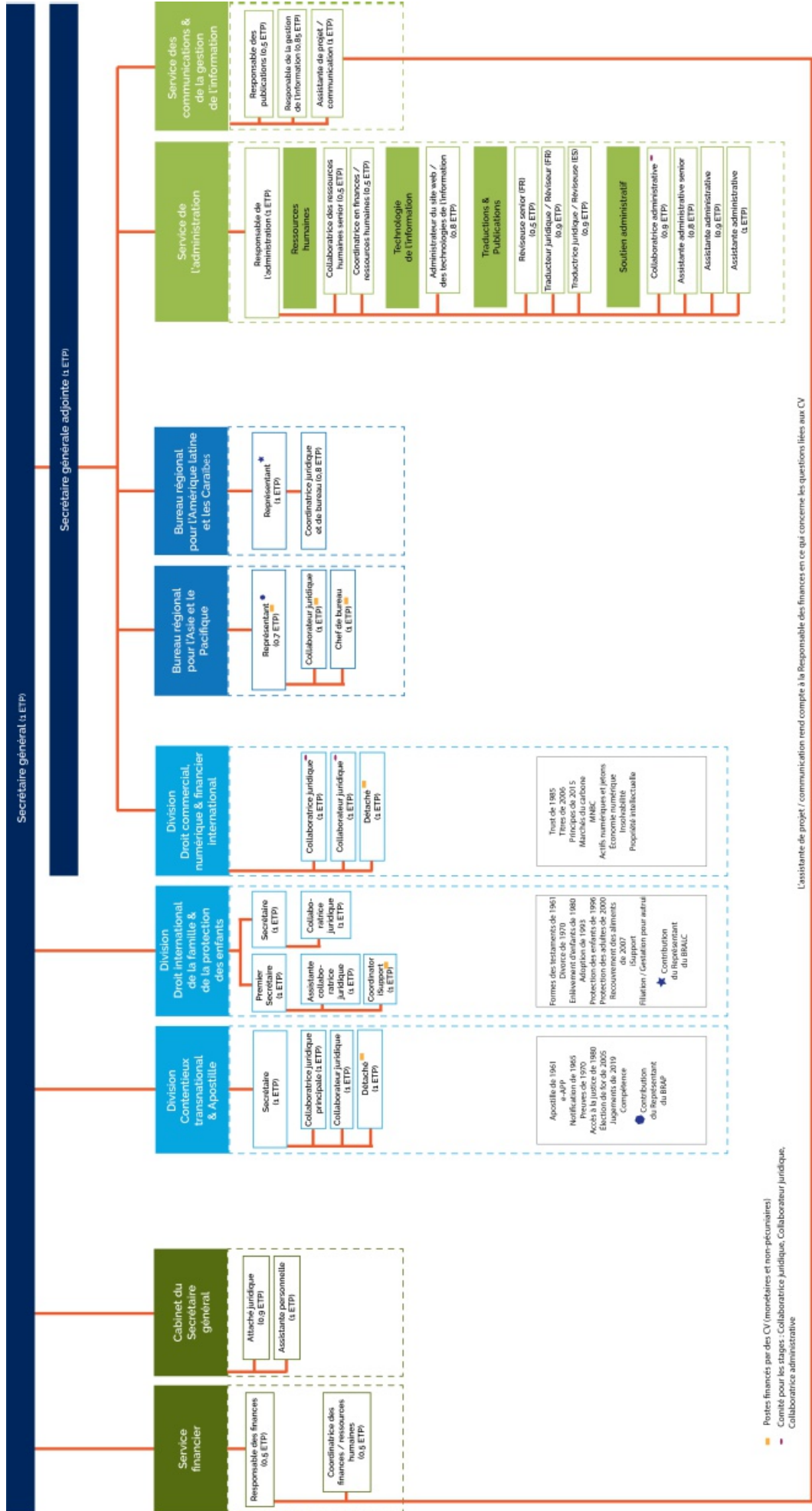
M. LEE Kai Hei Leon (Chine)
Mme LEE Kai Yan Alicia (Chine)
Mme LEE Tsz Yau Catherine (Chine)
Mme LEE Yat Kwan Hillary (Chine)
M. LUK Man Cheuk Vincent (Chine)
M. PUN Ka Yu Sam (Chine)
M. TONG Yan Hei Fergus (Chine)

BRALC Buenos Aires, Argentine

Mme Iara BOREAN (Argentine)
Mme Paula Jimena BORTNIK (Argentine)
Mme Valentina Lucila CALELLO (Argentine)
Mme Mijal CANNIZZARO AZUBEL (Argentine)
Mme María Victoria COLOMBO RODRÍGUEZ (Argentine)
Mme Micaela ERRICO (Argentine)
Mme Cloe ESCARANDANI LEVY (Argentine)
Mme Marianela FORCELLATI (Argentine)

Mme Lucila GARCIA MONTI (Argentine)
Mme Morena MAKU PRACANICO (Argentine)
Mme Laura MALOMO (Argentine)
Mme Valentina MARTÍNEZ CABRERO (Argentine)
Mme Valentina MOLINA SPERANZA (Argentine)
Mme Abril Lia SHIN (Argentine)
Mme Michelle TAPPER (Argentine)
Mme Bettina TOVALINO (Pérou)
Mme Martina TRAVESO (Argentine)

Organigramme



L'assistant de projet / communication rend compte à la Responsable des finances en ce qui concerne les questions liées aux CV



Hague Conference on Private International Law
Conférence de La Haye de droit internationa privé
Conferencia de La Haya de Derecho Internacional Privado

HCCH - Bureau Permanent

6b, Churchillplein
2517 JW La Haye
Pays-Bas

Tél. : +31 70 363 3303
Fax : +31 70 360 4867
Courriel : secretariat@hcch.net
Site web : www.hcch.net

Auteur : HCCH

Copyright © 2024 HCCH

Tous droits réservés

Crédits photos :

- Hester Dijkstra (p. 2, 5)
- Adobe Stock (p. 6, 7, 8, 9)
- Sicco van Grieken (p. 12, 13, 35, 43)

ISBN 978-90-83375-85-4